



Appel de candidatures – Banque de candidatures

Comité de gestion de la politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical

Comme prévu dans le cadre de la Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical, l'Exécutif national nomme, sur recommandation du Comité national des femmes, les membres du Comité de gestion de la politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical.

Le Comité de gestion est composé de trois personnes, majoritairement des femmes, dont le mandat est d'une durée de trois (3) ans. Afin d'assurer la continuité du Comité de gestion, les personnes sont nommées, par rotation. Le présent appel de candidatures permettra de constituer une liste de déclaration d'aptitudes en vue de combler d'éventuels postes au sein du comité.

MANDAT

Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la *Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical*. À cet égard, il doit également élaborer des mécanismes de formation et de sensibilisation aux phénomènes du harcèlement et de la violence et faire des recommandations en ce sens à l'Exécutif national. De plus, le Comité peut, au besoin, formuler des recommandations, notamment dans le but d'harmoniser les conventions collectives.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être une personne dirigeante, directrice ou déléguée de section.

EXPERTISE RECHERCHÉE

- Connaissance des problématiques du harcèlement et de la violence en milieu syndical;
- Connaissance de la *Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical*;
- Intérêt à maintenir un milieu syndical sain, exempt de toutes formes de harcèlement et de violence;
- Habiletés à communiquer.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Si ce défi vous intéresse, veuillez SVP faire parvenir votre candidature accompagnée d'une lettre justifiant votre intérêt pour ce projet. De plus, vous devez répondre aux questions de présélection ci-jointes, puis acheminer le tout à la Direction des ressources humaines du SFPQ, au plus tard le mercredi 26 avril 2023, à 16 h 30, à l'adresse courriel suivante :

ressources.humaines@sfpq.qc.ca

*Note : Seules les personnes retenues seront convoquées à une entrevue.

Les renseignements suivants sont nécessaires à l'évaluation de votre candidature

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

1° Renseignements personnels :

- ⇒ Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone personnel et/ou au travail, région et section syndicale.

2° Formation :

- ⇒ Niveau : secondaire, collégial, universitaire;
- ⇒ Durée, option ou spécialité;
- ⇒ Certificat ou diplôme obtenu;
- ⇒ Nom et localité de l'établissement.

3° Expériences syndicales

4° Activités paraprofessionnelles

- ⇒ Expliquez où vous avez acquis une expérience liée à vos compétences pour le poste.

5° Expériences de travail (en commençant par la plus récente) :

- ⇒ Nom et adresse de votre employeur actuel;
- ⇒ Votre titre d'emploi;
- ⇒ Durée de votre emploi (de ... à ...);
- ⇒ Sommaire de vos attributions et responsabilités.

QUESTIONNAIRE DE PRÉSÉLECTION

☞ ***Vous devez répondre aux questions suivantes :***

- 1° Quelles sont les expériences de vie ou de travail qui pourraient vous être utiles dans l'exercice de cette fonction, et pourquoi?
- 2° Que représente pour vous le harcèlement?
- 3° Que représente pour vous la violence en milieu syndical?
- 4° À votre avis, quelle est l'utilité d'une politique telle que la *Politique visant à contrer le harcèlement et la violence en milieu syndical* dans votre environnement de travail?
- 5° En quoi le Comité peut-il être utile à notre organisation syndicale?
- 6° Selon vous, quelle sera votre contribution au fonctionnement du Comité?